

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. U/87. N° 35

Objet

MINI-ROCADE DE
PONTAILLAC
ABANDON DES PROCEDURES
D'APPLICATION.

DATE DE CONVOCATION

13 Mars 1987

DATE D'AFFICHAGE

13 Mars 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 30

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

09. AVR. 1987

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le 23 MARS

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI Député-Maire

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT -
Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIRQUEAU - CAUDAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M.
M. FABER - Mme FONTAN par Mme BARRAUD-DUCHERON - M. GEOFFROY
par M. CAUDAU - M. LAPERCHE par M. ROUDOT

Absents Excusés: M. MOST

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

A 20 h 15 M. LACOTTE et Mme GAUDIN quittent la séance,
M. LACOTTE ayant donné pouvoir à Mme JEAN -

A 20 h 45 M. COUNIL quitte la séance sans donner de pouvoir.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 12 Septembre 1986 approuvant le
Plan d'Occupation des Sols et notamment le plan de zonage et des
emplacements réservés sur le secteur de Pontailiac, la Ville a supprimé
l'emprise d'une portion de voie dénommée mini-rocade de Pontailiac.

Or, par délibération en date du 4 Décembre 1981, le Conseil
Municipal de ROYAN avait demandé au SIVOM, Maître d'Ouvrage de cette
opération de poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du
projet.

Il convient d'annuler cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Travaux du 18 MARS 1987,

./.

DECIDE :

- de demander au SIVOM d'abandonner les procédures engagées pour la réalisation de la mini-rocade de Pontailac, une partie du tracé ayant été abandonnée à l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols du 12 Septembre 1986.

*Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre MM. Les Membres présents*

PR EXTRAIT CONFORME

Pr Le Député-Maire

Le Premier Adjoint,

J.P. FABER.

